

Édition 2024

GUIDE DU RIVERAIN

Coopération
intermunicipale
en environnement
du GLSF

Saint-Joseph-de-Coleraine
Adstock | Sainte-Praxède

Lambton
Saint-Romain

Mentions de sources

Mise en page graphique

La mise en page graphique de ce guide du riverain a été réalisée par l'Agence Well, agence vouée à l'innovation municipale mandatée par la Coopération intermunicipale en environnement du GLSF aux fins de ce projet.

Photographies

Serge Habour • Michel Fournier • La Source • Ville de Sherbrooke

Table des matières



Explorez aisément ce document grâce à sa **table des matières interactive**. Cliquez sur la section que vous souhaitez consulter pour y accéder rapidement.

04

**Préambule :
Conservons la santé
de nos lacs!**

05

Lexique

06

Les bons comportements

08

Eutrophisation de nos lacs

10

**La rive, l'essentiel
à connaître**

13

**Aménage ton terrain pour
préserver le lac**

16

**Les espèces exotiques
envahissantes (EEE)**

24

**L'essentiel à savoir sur
les installations septiques**

27

Les cyanobactéries

28

Les oiseaux aquatiques

29

**Embarcations motorisées :
civisme et bonnes pratiques**

30

**Nettoyage des embarcations,
une habitude à adopter**

31

**La pêche et ses bonnes
pratiques**

33

Ressources utiles

PRÉAMBULE

Conservons la santé de nos lacs!

Les cinq municipalités riveraines du Grand lac Saint-François (GLSF) regorgent dans leur ensemble de plusieurs lacs, rivières et cours d'eau qui font principalement partie du grand bassin versant de la rivière Saint-François. La préservation de la qualité de l'eau de tous ces milieux hydriques est affaire de tous.

Étant propriétaire riverain, la protection du lac te tient assurément à cœur et par le fait même, ta qualité de vie à et celle des générations à venir.

Ce document a été réalisé dans le cadre des travaux de la Coopération intermunicipale en environnement du GLSF. Ce comité de travail a été mis en place pour la mobilisation des acteurs du milieu et la réalisation d'actions concrètes pour la protection à long terme de nos plans d'eau.

À travers ses 11 fiches thématiques, le guide du riverain propose des pistes de solution dans le but commun de jouir de nos joyaux que sont nos lacs.

1. Les bons comportements
2. Éviter l'eutrophisation accélérée de nos lacs
3. La rive, l'essentiel à connaître
4. Aménager ton terrain pour préserver le lac
5. Les espèces exotiques envahissantes (EEE)
6. L'essentiel à savoir sur les installations septiques
7. Les cyanobactéries (algues bleues)
8. Les oiseaux aquatiques
9. Embarcations motorisées : civisme et bonnes pratiques
10. Nettoyage des embarcations, une habitude à adopter
11. La pêche et ses bonnes pratiques



LE GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

Le Grand lac Saint-François est le 3e plus grand plan d'eau au sud du fleuve Saint-Laurent avec une superficie de 51 km² et d'une profondeur variant entre 16 à 30 m. Les 6 tributaires alimentent le lac, soit les rivières Romaine, Ashberham, Felton, Rats Musqués, aux Bluets et de l'Or. Il constitue la tête de la rivière Saint-François qui se jette dans le Fleuve Saint-Laurent à la hauteur du lac Saint-Pierre. Le GLSF présente une ligne de rivage de 105 km et le Parc national de Frontenac englobe environ 55 % des rives.

Lexique

Biorétention

Mode de gestion des eaux de pluie consistant à utiliser les sols et les végétaux pour retenir et filtrer les eaux de ruissellement.

Couvert arborescent et arbustif

Superficie de la projection de l'ensemble de la cime (ou houppier) au sol des arbres et arbustes sur un terrain.

Érosion

Mécanisme où les particules du sol sont détachées et déplacées de leur point d'origine.

Limite du littoral

Communément appelée ligne des hautes eaux, servant à délimiter la limite supérieure du littoral et la rive en application des méthodes prévues.

Littoral

Partie d'un lac ou d'un cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne qui la sépare de la rive vers le centre du plan d'eau.

Végétation naturelle

Végétation composée d'arbustes ou d'arbres avec un sol recouvert de plantes herbacées, de plantes pionnières ou des plantes typiques pour les rives d'un lac, autres que de la pelouse.

Rive

Communément appelée bande riveraine, elle désigne la partie d'un territoire qui borde un lac ou un cours d'eau. Sa largeur se mesure horizontalement à partir de la limite du littoral vers l'intérieur des terres.

ICONOGRAPHIE

Vous retrouverez à travers le document ces deux icônes.



Pour plus d'informations



Permis municipal obligatoire

Les bons comportements

En tant que propriétaire de la dernière bande de terre ceinturant un lac ou un cours d'eau, il est essentiel de mettre en place des pratiques et des habitudes de vie pour favoriser la protection de l'environnement.

L'adoption de bons comportements a pour objectif d'éviter les impacts négatifs cumulatifs suivants :

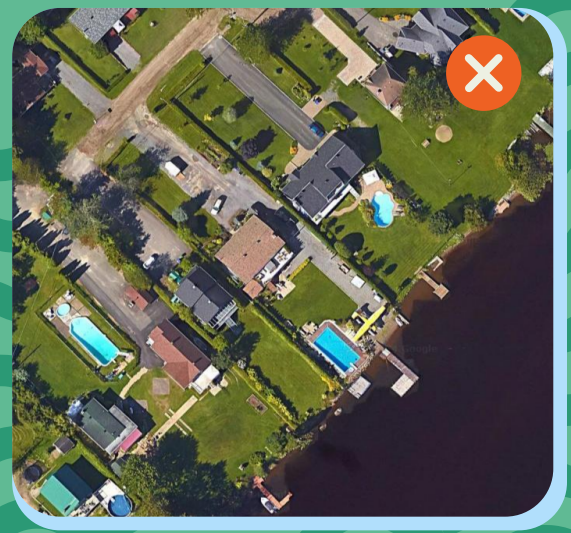
- Augmentation de la vitesse de l'eau de ruissellement
- Augmentation de l'érosion des sols
- Réduction de la filtration des polluants et des sédiments
- Réchauffement de l'eau
- Envasement des berges
- Augmentation des algues et plantes aquatiques
- Diminution de la transparence de l'eau
- Diminution de la qualité de l'eau
- Diminution de la qualité de vie au bord du lac

FIGURE 1 : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Bon aménagement



Mauvais aménagement



rappel.qc.ca/fiches-informatives/bande-riveraine/

FIGURE 2 : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER (SUITE)

- 1 Je conserve le plus **d'arbres et d'arbustes** sur mon terrain
- 2 Je n'utilise pas **d'engrais et de pesticides** sur mon terrain (l'utilisation est interdite dans plusieurs municipalités)
- 3 Je m'assure du bon fonctionnement de mon **installation septique**
- 4 J'aménage mon terrain **pour gérer mes eaux de pluie** (je dirige les eaux provenant des aires imperméables vers les plantations et j'aménage des aires de rétention (ex. : jardin de pluie))
- 5 Je limite les **surfaces imperméables** (stationnements, bâtiments, patio, piscine, etc.)
- 6 Je préconise l'utilisation d'embarcations peu polluantes et je génère peu de vagues près des rives.
- 7 Je préserve **la végétation naturelle dans ma rive**
- 8 Je recouvre rapidement les sols dénudés et j'évite la présence de tas de terre sans mesure de **contrôle des sédiments**



Eutrophisation de nos lacs

L'eutrophisation est un phénomène naturel du vieillissement d'un lac qui se déroule normalement sur une longue échelle de temps.

C'est le processus d'enrichissement d'un lac en matières nutritives passant d'un stade oligotrophe à eutrophe. L'augmentation de la productivité biologique engendre une modification de tout l'écosystème du lac.

Figure 3

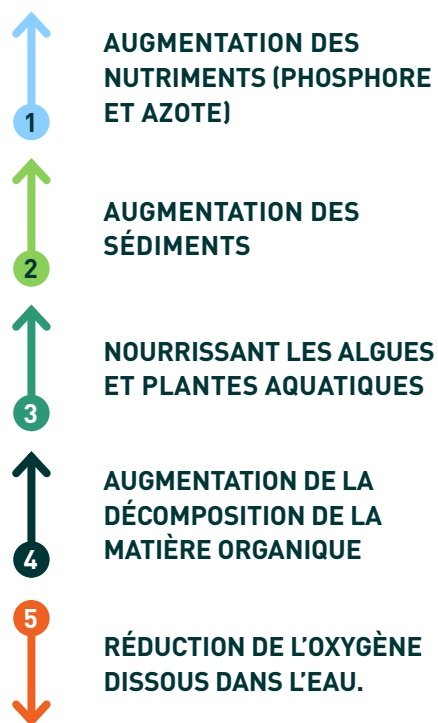


Figure 4

OLIGOTROPHE



EUTROPHE



Un lac eutrophe a des répercussions négatives sur nos activités de plaisances telles que la baignade (présence de cyanobactéries), la pêche (diminution de la quantité de poissons) et les sorties en bateau (augmentation d'algues et de zones navigables).

Or, nos activités humaines accélèrent ce phénomène en raison des apports supplémentaires en nutriments et sédiments que nous produisons.

Principales sources de nutriments et de sédiments :

- Sols mis à nu (coupes forestières, agriculture, chantiers de construction, érosion et entretien des fossés, déboisement des rives et des terrains)
- Ruissellement des eaux de pluie (accentué par l'imperméabilisation des sols)
- Descentes à bateau
- Engrais domestiques et agricoles
- Rejets d'eaux usées des installations septiques ou des surverses d'un réseau d'égout
- Produits ménagers avec phosphate
- Milieux humides et inondés

Source :

RAPPEL, 2024. <https://rappe.lqc.ca/fiches-informatives/eutrophisation/>

Bonnes pratiques

- ✓ J'applique et je partage les bonnes pratiques mises de l'avant dans ce guide
- ✓ J'utilise des produits domestiques ménagers **sans phosphates**
 - Le phosphate est assimilé par les végétaux aquatiques et favorise leur croissance
 - Acheter des produits ayant la mention sans phosphate
 - Créer vos propres produits nettoyants : vinaigre blanc, citron, sel de table et bicarbonate de soude sont des ingrédients efficaces pour l'entretien ménager
- ✓ J'installe des mesures de mitigation lors des travaux de remaniement des sols
 - Consulter le guide technique sur le contrôle des sédiments

Guide technique sur le contrôle des sédiments :



[ADSTOCK Guide-Erosion-des-sediments_FINAL_WEB.pdf](#)



Pour plus d'informations

Outil cartographique interactif sur l'état trophique de votre lac, fait-il partie du **Réseau de surveillance volontaire des lacs** :

<https://arcg.is/1zr1zu>

Créer vos produits ménagers :

<https://www.salutbonjour.ca/2022/09/11/des-recettes-faciles-de-nettoyant-tout-usage-pour-la-maison>

<https://www.clcv.org/consommer-autrment/3-recettes-pour-preparer-soi-meme-ses-produits-menagers>



La rive, l'essentiel à connaître

D'abord, qu'est-ce qu'une rive et comment la délimiter correctement sur mon terrain?

1 Déterminer la limite du littoral

1.1. Au Grand lac Saint-François :

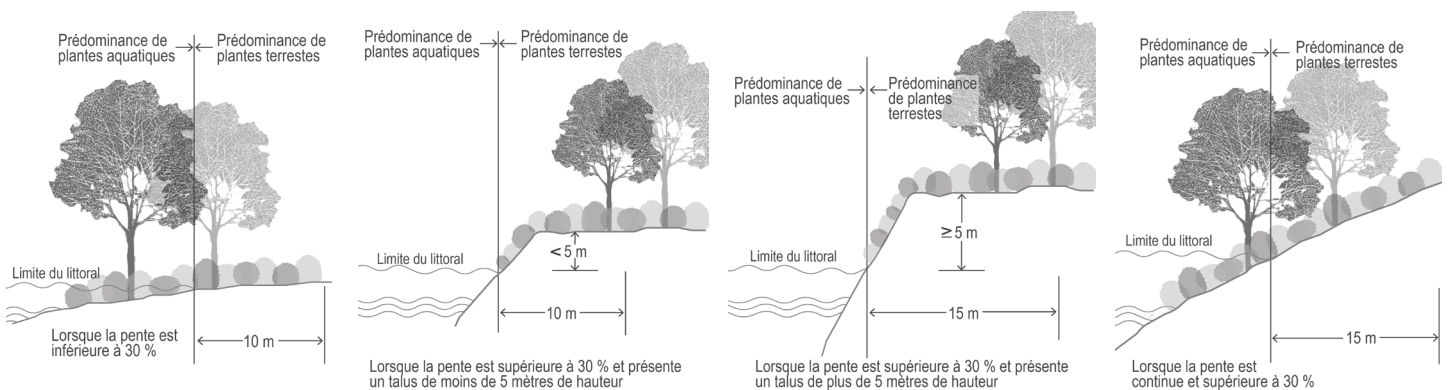
Au GLSF, la limite du littoral est déterminée par la cote maximale d'exploitation du barrage Jules-Allard, établie à 290,18 mètres.

1.2. Dans les autres lacs et cours d'eau :

- Dans le cas où il y a un mur de soutènement (muret ou gabion existant), la limite du littoral se situe au sommet de cet ouvrage;
- Dans les autres cas, la délimitation s'appuie sur les espèces végétales ou les marques physiques présentes.

2 Figure 5 : Établir la largeur de votre rive

La largeur de la rive se mesure horizontalement, à partir de la limite du littoral vers l'intérieur des terres, le tout tel qu'illustré, à titre indicatif aux figures suivantes.



Pour plus d'informations [Aide-mémoire méthodes de délimitation des rives, MELCCFP](#)

QU'EN EST-IL DE LA RÉGLEMENTATION EN RIVE ?

Permis municipal obligatoire

Tous travaux réalisés à l'intérieur de la rive nécessitent une autorisation municipale ou ministérielle, informez-vous auprès de votre municipalité.

Interventions sur les arbres, arbustes et herbacées en rive (sous condition d'obtention d'un permis) :

- Retrait des arbres et arbustes sur une largeur d'au plus 5 mètres;
- Taille de végétaux permettant l'aménagement de percées visuelles sur une superficie représentant au plus 10 % de la portion riveraine, incluant les percées visuelles déjà présentes sur le terrain;
- Travaux effectués à des fins de sécurité civile ou qui visent des végétaux morts ou affectés par un ravageur ou une maladie;

Végétation naturelle obligatoire sur une profondeur de :

- 5 mètres si la rive est de 10 mètres;
- 7,5 mètres si la rive est de 15 mètres.

À noter que de la végétation naturelle, ce n'est pas de la pelouse.

Ouvrages de stabilisation

Permis municipal obligatoire

En cas de problématique d'érosion réelle dans la rive, un ouvrage de stabilisation pourrait être autorisé en accordant la priorité à la technique la plus susceptible de conserver le caractère naturel de la rive et de faciliter l'implantation éventuelle de végétation naturelle.

Accès à l'eau

1 seul accès d'une largeur maximale de 5 mètres est autorisé, pour les rives de 10 mètres.

1 seul accès d'une largeur maximale de 1,2 mètre est autorisé, pour les rives de 15 mètres.

Les remblais et des déblais dans la rive sont interdits.

L'aménagement d'une descente à bateau nécessite une autorisation du ministère de l'Environnement.

Saviez-vous que...

Ce sont les municipalités qui doivent appliquer plusieurs dispositions de la réglementation provinciale en rive ? Voici les principaux règlements :

- **REAFIE** : Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement
- **RAMHHS** : Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles
- **Régime transitoire**

LES PRÉCIEUX RÔLES DE LA RIVE VÉGÉTALISÉE

- Stabilise le sol et réduit l'érosion de votre terrain;
- Filtre les polluants (comme des pesticides)
- Absorbe les éléments nutritifs pour limiter de nourrir les algues et plantes aquatiques;
- Retient les sédiments;
- Réduit la vitesse de l'écoulement des eaux;
- Procure des habitats et de la nourriture pour la faune;
- Augmente la biodiversité;
- Prévient des inondations;
- Protège des vagues et des grands vents;
- Aide à limiter l'augmentation de la température de l'eau
- Met en valeur la propriété privée

Saviez-vous que...

La disparition de la végétation riveraine peut entraîner une augmentation de la température de l'eau de 2 à 10o C (Belt et al. 1992) ?

FIGURE 6 : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Mets en valeur et revégétalise ta rive avec des espèces indigènes.

Avant



Après



La végétation favorise la biodiversité



Pour plus d'informations

Végétalisation des bandes riveraines :

<http://vegetaux.fihq.com/>

Plantation et entretien d'une bande riveraine :

<https://banderiveraine.org/>

Les fabuleuses, MRC des Appalaches

<https://www.mrcdesappalaches.ca/fr/services/environnement/les-fabuleuses-bandes-riveraines/>

Les bandes riveraines et les aménagements artificiels RAPPEL:

<https://rappel.qc.ca/fiches-informatives/bande-riveraine/>

Types de végétaux à planter dans la rive :

<https://rappel.qc.ca/fiches-informatives/vegetaux-adaptes-a-la-rive/>

Aménage ton terrain pour préserver le lac

Il existe plusieurs solutions pour ralentir le processus de vieillissement de votre lac. Il faut prioriser les aménagements qui favorisent l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.

1

Conserve les arbres et arbustes au maximum sur ton terrain pour toutes ces raisons :

- ✓ Réduire la vitesse de l'eau de surface
- ✓ Filtrer les contaminants
- ✓ Retenir les sédiments
- ✓ Réduire les îlots de chaleur
- ✓ Favoriser la biodiversité faunique



Cette eau filtrée et infiltrée permet de recharger les nappes souterraines qui alimentent, à leur tour, 25 % de la population québécoise (MELCCFP, 2022)



Permis municipal obligatoire

Avant d'abattre un arbre, assurez-vous d'avoir votre permis municipal. Les travaux d'abattage d'arbres en zone de villégiature doivent respecter des conditions précises ainsi qu'un pourcentage maximal de déboisement.

2

Réduis au maximum les surfaces imperméables (aire de stationnement, les surfaces de béton et de pavés)

Ces types d'aménagement remplacent les surfaces perméables qui elles jouent un rôle essentiel à la protection de la qualité de l'eau de votre lac.

3

Gère tes eaux de pluie à la source

Aménage des ouvrages de gestion des eaux de pluie et utilise cette eau comme une ressource au lieu de la rejeter le plus rapidement possible à l'extérieur de ton terrain.

Bienfaits des ouvrages de gestion des eaux de pluie

- Réduisent les volumes et les débits de pointe des eaux pluviales;
- Permettent une plus grande sédimentation des matières en suspension (MES);
- Retiennent une partie des sédiments;
- Absorbent les métaux lourds;
- Absorbent les nutriments (l'azote notamment).

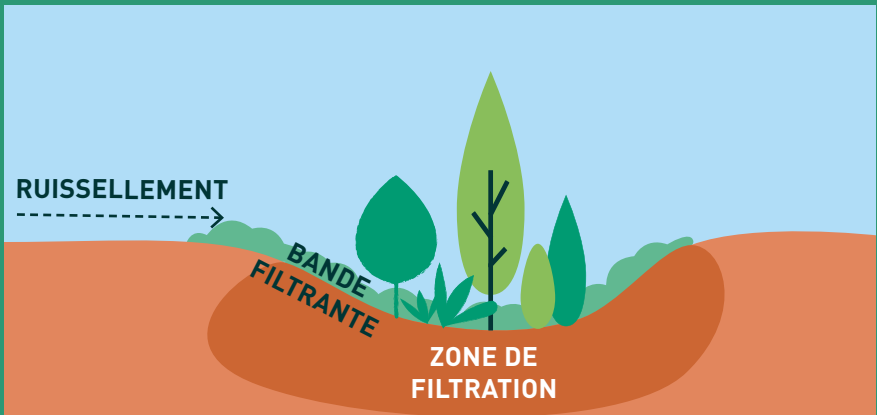
TYPES D'INFRASTRUCTURES

pour gérer les eaux de pluie à aménager

1

Figure 7 : Jardin de pluie

- Situé au point bas de la zone à drainer;
- Requiert des végétaux adaptés aux conditions humides;
- Superficie variante entre 5 à 10 % de la superficie des surfaces imperméables à drainer;



i

Pour plus d'informations

Conception d'un jardin de pluie :

[repertoire_988_kgcvpb_01_02_2019_14_22_57.pdf](#)

Guide du propriétaire, jardins pluviaux, conception et construction :

<https://shediabayassociation.org/wp-content/uploads/2024/03/Jardin-pluvial-Guide-Construction.pdf>

2

Bande filtrante

Surface végétalisée perméable en pente douce. Elle sert de transition entre une surface imperméable (un stationnement) et un jardin de pluie par exemple.

i

Pour plus d'informations

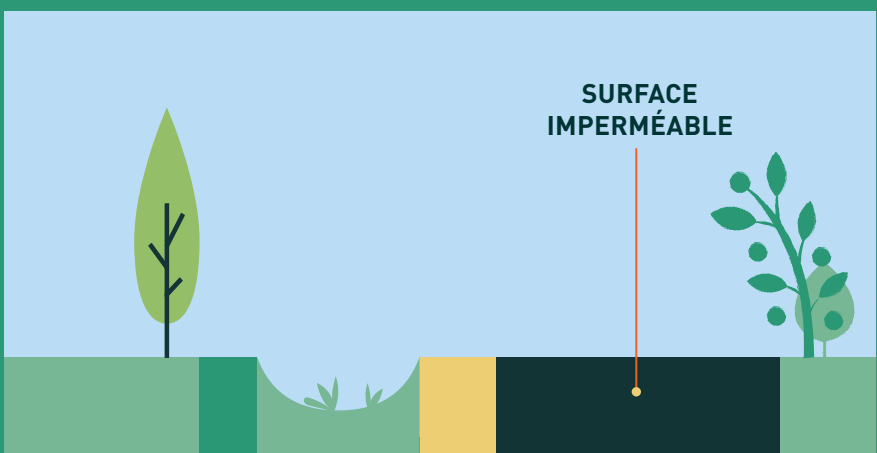
Ville de Québec, bande filtrante

https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/implantation-projets-immobiliers/projets-residentiels/docs/fiches_gestion_eaux_pluviales/Bande_filtrente.pdf

3

Figure 8 : Noue végétalisée

Elle s'apparente au fossé de drainage avec une largeur supérieure et une pente de talus plus douce avec de la végétation abondante. Les noues conviennent bien pour recueillir directement l'eau d'une allée d'accès ou d'un stationnement.



i

Pour plus d'informations

Conception d'une noue

<https://www.avizo.ca/2021/12/28/les-noues-vegetalisees-des-ouvrages-de-gestion-des-eaux-pluviales-efficaces/>

4

Puits percolant

Il s'agit d'un trou creusé dans le sol, rempli de gravier qui sert à recueillir les eaux et favorise l'infiltration de l'eau de vos gouttières.

5

Baril récupérateur d'eau de pluie

Le baril est directement connecté aux gouttières (prévoir une sortie de trop-plein). Il réduit la quantité d'eau qui ruisselle sur votre terrain et votre consommation d'eau en réutilisant l'eau pour votre jardin.



Pour plus d'informations

Guide d'aménagement

https://robvq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/ROBVQ_Guide-amenagement-prietes-residentielles_nov021_web.pdf

Aménagements écologiques

<https://www.ecohabitation.com/guides/2500/des-vegetaux-indigenes-pour-un-amenagement-ecologique/>

ENTRETIENS TON FOSSÉ PRIVÉ

Entretenir adéquatement votre fossé permet de limiter le ruissellement des sédiments et de réduire la vitesse et la quantité d'eau vers le lac.



Avant toute intervention dans un fossé, vous devez vous assurer du statut officiel du fossé afin qu'il ne s'agisse pas d'un cours d'eau. Veuillez vous informer auprès de votre municipalité ou de votre MRC.

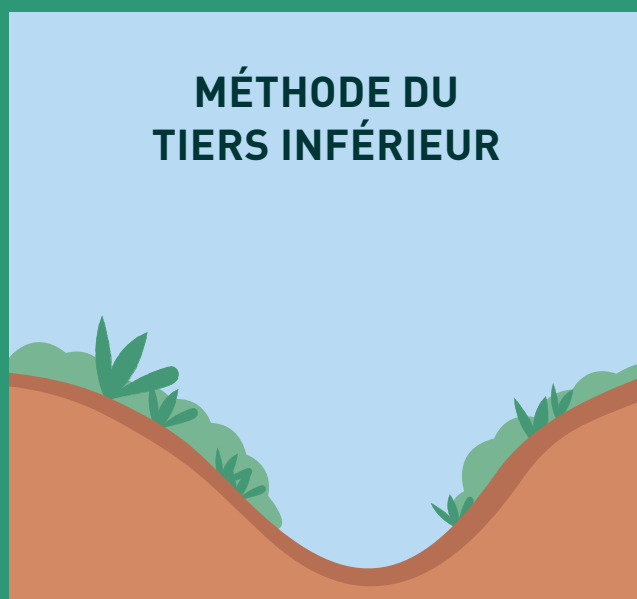
FIGURE 9 : LES BONNES PRATIQUES

1. Conserve la végétation naturelle : Le fauchage devient nécessaire seulement lorsque la forte densité de la végétation nuit au bon écoulement des eaux de surface.

2. Utilise méthode du tiers inférieur : Cette méthode consiste à ne creuser que le fond du fossé, soit le tiers inférieur de la profondeur totale du fossé. Les talus doivent rester intacts, ce qui permet à la végétation de maintenir le sol en place et de favoriser la filtration de l'eau avant son arrivée dans le fossé.

3. Réalise des trappes à sédiments et des seuils : Dans les fossés ayant une pente plus importante, ces ouvrages peuvent être utiles pour réduire la vitesse de l'eau et l'érosion.

4. Stabiliser les talus : Réaliser des ouvrages de stabilisation si nécessaire afin d'éviter le décrochement des talus.



Pour plus d'informations

Guide technique – Gestion environnementale des fossés – RAPPEL :

<https://rappe.qc.ca/gratuit-guide-gestion-environnementale-des-fosses/>

Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Notre territoire abrite plusieurs de ces envahisseurs. Certaines de ces espèces ont déjà des impacts négatifs sur différents aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Voici quelques impacts :



Environnementaux

- Compétition aux espèces indigènes
- Perte d'habitat faunique (frayères par exemple)
- Modification des écosystèmes
- Modification des paramètres physico-chimiques de l'eau



Sociaux

- Diminution des zones baignades et de navigation
- Menace à la santé des humains et des animaux



Économiques

- Diminution de la valeur foncière des propriétés
- Dommages aux infrastructures et aux équipements (prise d'eau potable par exemple)
- Coûts de gestion et de lutte

Les principales EEE que l'on retrouve sur notre territoire

Aquatiques floristiques

Myriophylle à épis

MYRIOPHYLLUM SPICATUM

Comment l'identifier ?

- Colonise généralement les zones peu profondes ;
- Forme des herbiers très denses ;
- Tiges (longueur : jusqu'à 6 m) ramifiées (subdivisées) ;
- Feuilles se répartissent généralement par groupes de 4 le long des tiges ;
- Feuilles vertes de la forme d'une plume, qui compte chacune de 12 à 18 paires de segments (parfois de 10 à 24 paires) ;
- Fleurs très petites et blanches, verdâtres ou pourpres.
- Fleurs en épis qui émergent au-dessus de l'eau ;
- Sa floraison peut s'étendre de juin à octobre.

Elle est déjà présente dans nos lacs :

Grand lac Saint-François - Lac Aylmer - Lac du Huit - Lac de l'Est - Lac Louise

Vous pensez avoir détecté le myriophylle à épis ?

- 1 Signalez rapidement sa présence à votre municipalité et votre association riveraine
- 2 N'arrachez surtout pas la plante
- 3 Ne naviguez pas au travers des herbiers de cette plante.
- 4 Partagez l'information à vos voisins et toute personne passant près de l'herbier.

Comment se reproduit et se propage le myriophylle à épis ?

- Par la fragmentation de ses tiges, naturellement de la mi-juillet jusqu'en septembre ;
- Par la fragmentation de ses tiges, occasionnée par les activités humaines à l'intérieur des herbiers ;
- Par ses rhizomes.



Châtaigne d'eau

Trapa natans



Petite naïade

Najas minor



Potamot crispé

Potamogeton crispus



Pour plus d'informations

Comment distinguer des autres types de myriophylles? [Myriophylle_epi v-2020 low \[gouv.qc.ca\]](#)

Pour tout savoir sur le myriophylle à épis Prévention et lutte contre le myriophylle à épis – [Guide d'accompagnement \[gouv.qc.ca\]](#)

Source : MELCCFP, 2024. Myriophylle à épis - Espèces exotiques envahissantes [gouv.qc.ca]

Détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes – <https://www.environnement.gouv.qc.ca/Eau/paee/index.htm>

Fiche informative, RAPPEL : <https://rappe.l.gouv.qc.ca/fiches-informatives/plantes-aquatiques/>

Les principales EEE que l'on retrouve sur notre territoire

Aquatiques fauniques

Vivipare géorgienne*Viviparus georgia***Moule zébrée***Dreissena polymorpha***Vivipare chinoise***Cipangopaludina chinensis***Cladocère épineux***Bythotrephes longimanus***Poisson rouge***Carassius auratus***Écrevisse à taches rouges***Orconectes rusticus*

Les principales EEE que l'on retrouve sur notre territoire

Terrestres floristiques



Roseau commun ou phragmite

Phragmites australis subsp. australis



https://www.environnementestrie.ca/wp-content/uploads/2020/07/depliant_roseau_commun_final.pdf

La renouée du Japon

Reynoutria japonica



https://www.environnementestrie.ca/wp-content/uploads/2022/06/renouee_du_japon_guide_technique_de_controle_mecanique.pdf

https://www.environnementestrie.ca/wp-content/uploads/2020/07/depliant_renouee_japon_final.pdf



Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

Signalez sa présence

COGESAF : 819 864-1033

cogesaf@cogesaf.qc.ca



<https://byebyberceducaucase.com/>

Saviez-vous que...

La sève de la berce du Caucase contient des toxines « photosensibles »? Activées par la lumière, ces toxines provoquent des lésions cutanées semblables à des brûlures.

Afin d'en limiter les effets

Nettoyez rapidement la région touchée sans étendre la sève, puis couvrez-la pour un minimum de 48 heures.

Les bonnes pratiques pour l'introduction et la propagation des EEE

Afin d'éviter les impacts négatifs et d'arriver à la lutte et le contrôle des EEE, il faut agir tous ensemble en application les actions suivantes :

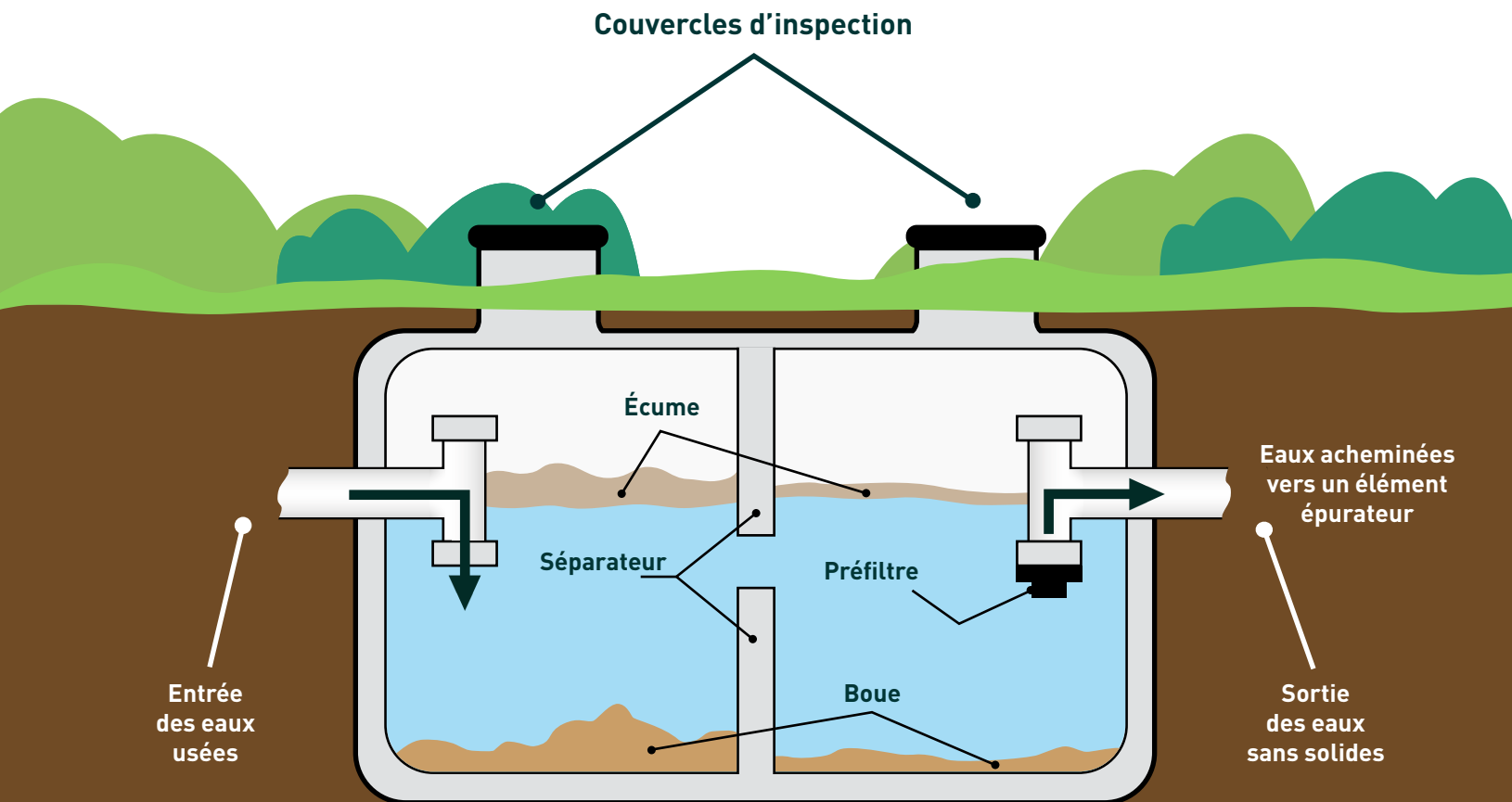
- Sois en mesure d'identifier les principales EEE;
- En cas d'inquiétude ou de doute, informe ta municipalité, ton association riveraine ou ton organisme de bassin versant;
- Signale rapidement et partage l'information : **Outil Sentinelle** du MELCCFP
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>
- Inspecte et lave ton embarcation, qu'elle soit motorisée ou non;
- Évite de naviguer dans les herbiers de plantes aquatiques
- Lave ta machinerie entre chaque chantier (pelle mécanique, camion, etc.);
- Ne pas mettre à l'eau des espèces aquatiques provenant d'un autre plan d'eau, d'un aquarium ou d'un étang privé;
- Ne pas transplanter les plants d'espèces exotiques sur votre terrain ou ailleurs.

L'essentiel à savoir sur les installations septiques

Toute résidence isolée doit être raccordée à une installation septique conforme qui n'est pas une source de contamination pour l'environnement. Cela étant dit, il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'assurer du bon fonctionnement de son installation septique.

Plusieurs types de systèmes septiques existent, les plus communs dans la région sont munis d'une fosse septique, suivi d'un système secondaire avancé (ex. : Écoflo, Bionest, Système 0) et d'un élément épurateur (champ d'épuration ou champ de polissage). Les systèmes tertiaires sont également de plus en plus communs notamment aux abords des lacs.

FIGURE 10 : FONCTIONNEMENT D'UNE FOSSE SEPTIQUE



Quels sont les signes de défauts de mon installation septique?

Lors de l'utilisation :

- Bruits de bulles;
- Évacuation plus lente des eaux;
- Refoulement dans la maison;

État de la fosse septique :

- Éléments endommagés ou dégradés;
- Odeurs nauséabondes;
- Niveau des eaux au-dessus des conduites.

État de l'élément épurateur

- Végétation beaucoup plus verte;
- Terrain humide et spongieux;
- Présence d'eau en bas de talus ou coulées de boues;
- Odeurs nauséabondes

Quelle est la durée de vie mon installation septique?

Normalement, la durée est de 20 à 30 ans, mais tout dépend de plusieurs facteurs :

- Sa construction a été réalisée;
 - Par un entrepreneur accrédité;
 - Conformément aux plans et devis du professionnel (technologue)
 - Conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (L.R.Q c. Q-2, r.22);
- La qualité du sol récepteur et son degré de perméabilité;
- La consommation de l'eau selon la capacité de l'installation septique;
- L'utilisation de l'installation septique (saisonnier ou permanent);
- L'utilisation de produits ménagers.

Les impacts d'une installation septique défectueuse

- Augmentation de la quantité de phosphore et de coliformes fécaux qui se retrouvent dans le lac;
- Risque sanitaire tant pour les humains, les animaux que pour l'environnement;
- Menace la qualité de l'eau potable des puits à proximité.

Saviez-vous que...

Saviez-vous qu'une surconsommation d'eau diminue le temps de décomposition des déchets organiques par les bactéries de la fosse septique ainsi des particules de matières peuvent traverser au champ d'épuration et ultimement, venir le colmater ?

Pour tous travaux concernant les installations septiques



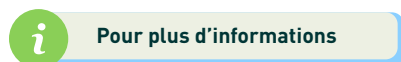
Permis municipal obligatoire

Il est obligatoire d'obtenir un permis municipal dans les cas suivants :

- À la construction d'une résidence;
- À l'ajout d'une chambre à coucher;
- Au changement de vocation de la résidence;
- À la construction, rénovation, modification, reconstruction, déplacement ou agrandissement de l'installation septique (ou d'une de ses composantes);
- Mise aux normes de son installation septique par un professionnel si celle-ci est source de nuisance ou de contamination.
- Informez auprès de votre municipalité pour toute autre intervention sur votre installation.

Les bonnes pratiques

- Je fais vidanger ma fosse septique selon mon occupation (informez-vous auprès de votre Municipalité)
- Aux 2 ans (résidents permanents)
- Aux 4 ans (résidents saisonniers)
- Je renouvèle mon contrat d'entretien annuellement : Bionest, Ecoflo, Hydro kinetic ou Système o))
- Je limite la surconsommation d'eau potable
- Je nettoie le préfiltre de ma fosse septique 2 fois par année
- Je ne jette pas de produits néfastes à travers mes eaux usées (évier, toilettes, douches, etc.). Consulter ce lien pour obtenir la liste complète des produits : [Les 10 produits à éviter avec une installation septique | Soluo](#)



Pour plus d'informations

Guide des bonnes pratiques

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/Guide-bonnes-pratiques-proprio-dispositifs.pdf

Soluo, fonctionnement et composantes :

<https://soluo.com/fosse-septique-le-guide-complet/>

Les cyanobactéries

Les cyanobactéries, communément appelées algues bleu-vert, sont des organismes aquatiques microscopiques, donc invisibles à l'œil nu. Elles sont naturellement présentes dans les lacs et les rivières du Québec à de faibles densités.



Quand elles se multiplient, elles forment des « fleurs d'eau », c'est-à-dire lorsqu'elles forment des masses visibles de couleurs vertes, turquoise et même parfois rougeâtres.

Plusieurs facteurs favorisent la prolifération des algues bleu-vert :

- La température élevée de l'eau
- Le faible courant
- La stagnation de l'eau
- Les changements climatiques
- **Le phosphore (principal responsable)**

Les activités humaines (résidentielles, agricoles, forestières, municipales, etc.) dans le bassin versant entraînent un surplus d'éléments nutritifs, dont le fameux phosphore. L'artificialisation des berges favorise le réchauffement de l'eau. Les pluies abondantes et récurrentes apportent également une grande quantité de sédiments et de nutriments aux lacs venant nourrir davantage les cyanobactéries.

Attention : Près de 50 espèces de cyanobactéries peuvent produire des toxines (ou cyanotoxines). Lorsque celles-ci sont trop abondantes dans un plan d'eau, elles peuvent représenter un risque pour la santé des usagers et des animaux.

Celles-ci peuvent affecter la santé humaine et animale :

- Maux de ventre;
- Diarrhée;
- Vomissements;
- Maux de tête;
- Fièvre;
- Irritation de la peau;
- Irritation de la gorge



Attention!

Éviter tout contact ou ingestion d'eau présentant un bloom de cyanobactéries.

Empêchez vos animaux domestiques de s'y abreuver.

LES BONNES PRATIQUES:

Dans le but de prévenir et de limiter leur présence, il faut agir tous ensemble et appliquer les pistes de solution mises de l'avant dans ce guide.

Signaler vos observations au ministère de l'Environnement : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/identifier-fleurs-eau.htm>



Pour plus d'informations

Ministère de l'Environnement

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/index.asp>

Devenez sentinelle de votre lac! Une initiative de COGESAF

Sentinelle des lacs – COGESAF

Les oiseaux aquatiques

Leur présence peut toutefois occasionner certaines problématiques

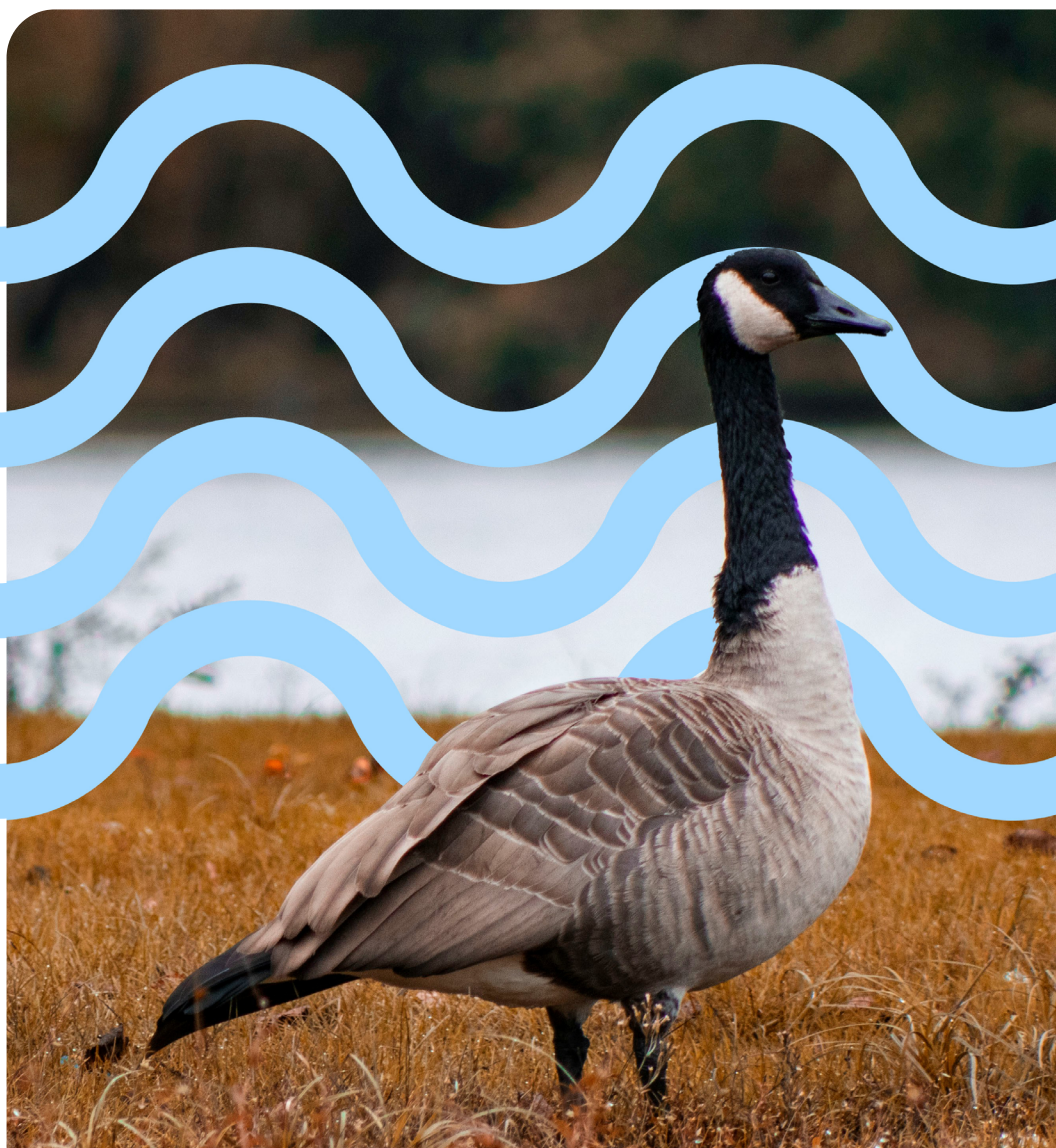
- Accumulation des déjections
- Dégradation de la qualité de l'eau.
- Risque pour la santé humaine en raison des coliformes fécaux

Les oiseaux aquatiques tels que les canards et les bernaches du Canada font partie des écosystèmes aquatiques de nos lacs.

LES BONNES PRATIQUES

Quoi faire pour limiter leur visite sur votre terrain?

- Je ne les nourris pas
- Je conserve ou j'aménage une rive végétalisée cela crée une barrière naturelle pour eux. Plus votre rive est végétalisée, moins ils ne parviendront à traverser sur votre terrain
- Je réduis les grandes surfaces gazonnées près des plans d'eau



Embarcations motorisées : civisme et bonnes pratiques

La sécurité publique doit être respectée sur les plans d'eau. Sachez que toutes conduites imprudentes peuvent être dénoncées et sanctionnées par les autorités compétentes.

Étant de plus en plus nombreux sur les plans d'eau, il est crucial de respecter les règles de civisme, de sécurité publique et de respect de l'environnement lors des déplacements en bateau sur nos plans d'eau, pour promouvoir un milieu de vie durable, de qualité et sécurisé.



Guide de sécurité nautique :

http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/0994559/04_2011.pdf

Les études démontrent que les vagues créées par des bateaux de types wake boat et wake surf provoquent des impacts négatifs sur le plan d'eau, tels que :

- Remise en suspension des sédiments dans la colonne d'eau ;
- Accélération de l'érosion des berges ;

Ces événements favorisent la croissance des plantes aquatiques et la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert).

Les études démontrent que les bateaux de type Wakeboard et Wakesurf cause un impact considérable lorsqu'il passe à 100 mètres des rives et à une profondeur de moins de 5 mètres. Les données démontrent que l'énergie des vagues se dissipe complètement avant d'atteindre les berges lorsque le passage est à plus de 300 mètres de la rive et à plus de 5 mètres de profondeur.



Études

Mercier-Blais et Prairie 2014. <https://vite.memphremagog.org/files/fr/Rapport-Vagues-Wakeboard-2014.pdf>

Raymond et Galvez-Cloutier 2015 : <https://apelsternarie.com/wp-content/uploads/2020/12/Impact-de-la-navigation-en-milieu-lacustre-Lac-Masson-et-Lac-des-Sables-2015-4.pdf>

LES BONNES PRATIQUES

Environnement

- J'évite les herbiers des plantes aquatiques et autres zones sensibles tels que les frayères ;
- Je prends les précautions nécessaires si je dois remplir d'essence ou d'huile les réservoirs de mon embarcation afin d'éviter tout déversement dans l'eau ;
- Je pratique le « wakeboard » et le « surf » dans les zones profondes (centre du lac) et loin des rives afin de protéger les berges de l'érosion, les frayères et les habitats fauniques ;
- Je pratique les sports nautiques, même à basse vitesse, à plus de 100 mètres de la rive pour éviter le brassage des sédiments ;
- Je respecte la zone de pratique pour le wakesurf.

Navigation

- Je respecte les lois et règlements ainsi que les codes de sécurité nautique ;
- Je possède ma carte de conducteur ;
- Je m'assure d'avoir dans l'embarcation l'équipement de sécurité nautique obligatoire ;
- Je donne la priorité en tout temps aux nageurs, aux personnes qui pratiquent des sports nautiques et aux embarcations non motorisées ;
- J'évite les bruits excessifs (système de son, etc.) et je respecte la quiétude des autres résidents ;
- Je respecte les bouées et les autres signalisations.



Pour plus d'information : Grand lac Saint-François

<https://www.legrandlacstfrancois.org/carte-du-lac-sur-votre-telephone/>

Informez-vous auprès de votre association riveraine pour connaître le code éthique de votre lac et les cartes existantes de navigation.

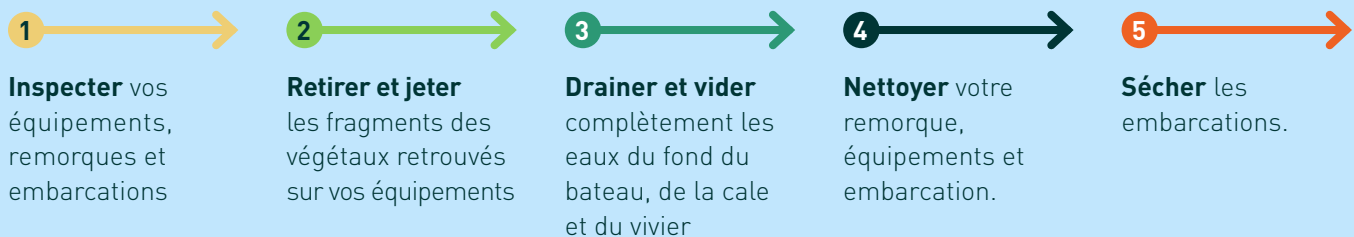
Nettoyage des embarcations, une habitude à adopter

Nos habitudes en tant qu'utilisateurs des lacs doivent évoluer avec les nouvelles réalités dont celle de la présence des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire.



FIGURE 11 : LES BONNES PRATIQUES

Chaque fois que vous changez de plans d'eau, vous devez suivre les étapes suivantes :



Lors du nettoyage de votre embarcation, vous devez être situés à plus de 30 mètres d'un plan d'eau, incluant ruisseaux, fossés et bouches d'égout dans le but d'éviter le ruissellement des eaux souillées.

i Pour plus d'informations

Trouvez une station de nettoyage près de vous
https://www.foretoverte.gouv.qc.ca/?context=_faune&zoom=6¢er=-73,50,5&invisiblelayers=*&visiblelayers=1762a8c69219b0459c47258dd18f98b1,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8

MELCCFP
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes-animales/methodes-prevention>

La pêche et ses bonnes pratiques



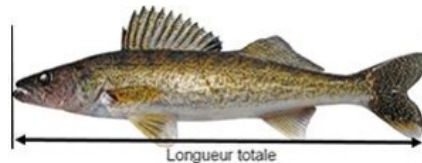
AU GAND LAC SAINT-FRANÇOIS

L'AP (pêcheurs) GLSF a développé un site web afin de fournir toute l'information sur la pêche sportive au GLSF. Vous y trouverez une panoplie d'informations sur divers sujets tels que les ensemencements en quantités, lieux, années, le Tournoi annuel de pêche, le registre de pêche et statistiques, la réglementation et les permis, etc.



www.apglsf.com

La qualité de pêche au GLSF résulte en une activité recherchée autant par les professionnels, les amateurs et les familles. Vous pouvez découvrir plusieurs espèces de poissons, comme la ouananiche (ensemencée annuellement), le doré, l'achigan, le brochet et la perchaude. Pour le GLSF, zone 4 pour le MFFP, la remise à l'eau est obligatoire pour les ouananiches de moins de 42 cm. La limite de possession est de 2. Quant aux dorés, la limite est de 6 à condition que leur taille soit de 37 à 53 cm inclusivement. La longueur d'un poisson se mesure en « longueur totale », soit du bout du museau jusqu'au bout de la queue.



L'association recommande aux pêcheurs de maintenir une distance d'au moins 30 pieds d'une autre embarcation et de respecter les règlements concernant la navigation de même que les règlements de pêche sportive en vigueur.

Le registre de pêche a été introduit en 2009. En plus des études du MFFP, la compilation des résultats de pêche des registres est le meilleur outil de gestion de la faune aquatique du GLSF. Nous avons besoin de mieux connaître les populations de poissons et la qualité de pêche du GLSF. Des statistiques sont mises à jour chaque année depuis.

LES BONNES PRATIQUES

Vous devez posséder un **permis de pêche** valide (sauf exception). Un(e) jeune peut obtenir un permis de pêche qui sera valide jusqu'à ses 18 ans en participant à des programmes ou à des activités d'initiation à la pêche, comme Pêche en herbe. Il peut aussi pêcher en vertu du permis d'un adulte, que ce dernier soit présent ou non, mais il ou elle doit avoir le permis en sa possession. L'ensemble de vos captures devra respecter la limite de prise du permis.

La ouananiche **fraie** à l'automne tandis que le doré fraie en avril. Il faut donc respecter les périodes de pêche permises.

Vous devez connaître votre zone de pêche (4) et la réglementation qui s'y applique, notamment :

- Les périodes;
- Les quotas;
- Les limites de possession et de longueur;
- Les types d'équipement autorisés.



Pour plus d'informations

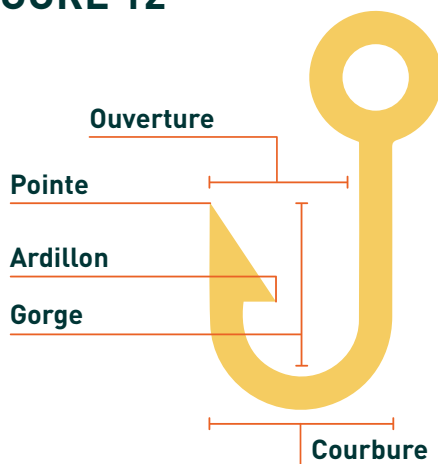
Zone 4

Pêcher dans la zone 4 | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Site web du MFFP

<https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/info/reglements>

FIGURE 12



Les saines pratiques de la remise à l'eau des poissons :

- Utiliser des leurres artificiels munis d'hameçons simples et une épuisette à petites mailles sans nœuds
- Évitez la pêche avec remise à l'eau lorsque la température de l'eau est trop chaude
- Ayez tout l'équipement nécessaire à portée de main pour réduire les délais
- Manipulez le poisson avec précaution et le moins longtemps possible
- Retirez l'hameçon délicatement ou coupez-le s'il est trop profondément engagé
- Maintenez le poisson dans l'eau tout au long des manipulations
- Évitez de pêcher inutilement en profondeur
- Limitez la durée du combat le plus possible
- Laissez au poisson le temps de récupérer sans lui imposer des mouvements de va-et-vient.
- N'hésitez pas à enlever l'ardillon de votre hameçon pour pêcher, le résultat de la remise à l'eau sera plus efficace et le défi d'autant plus grand.

Que la remise à l'eau soit obligatoire ou volontaire, si elle est réalisée adéquatement, elle permet au poisson de grandir et de se reproduire; d'améliorer et maintenir l'état des populations et de préserver une meilleure qualité de pêche.

Ressources utiles

Les services de l'urbanisme et de l'environnement de chacune des municipalités :

Adstock

418 422-2135, poste 234,
permis@adstock.ca

Lambton

418 486-7438,
info@lambton.ca

Saint-Joseph de Coleraine

418 423-4000, poste 227,
urbanisme@coleraine.qc.ca

Saint-Praxède

418 449-2250,
permis@ste-praxede.ca

Saint-Romain

418 486-7374,
municipalite@st-romain.ca

Association pour la protection du Grand lac Saint-François (APPGLSF) :

Site web : <https://www.legrandlacstfrancois.org/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/grand.lac.saint.francois>

COGESAF

819 864-1033,
cogesaf@cogesaf.qc.ca

Patrouille nautique du GLSF :

Se référer au site web de
l'APPGLSF <https://www.legrandlacstfrancois.org/patrouille-nautique/>

Urgence Environnement

En cas de situation qui nécessite une intervention immédiate, parce qu'elle menace, affecte ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des habitats fauniques ou de l'environnement.

24h /7, 1 866 694-5454

GUIDE DU RIVERAIN

*Merci de participer à la protection et la
préservation de nos lacs et rivières.*

Coopération intermunicipale en environnement du GLSF

